Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 548

Artikel: Université : la droite a la mémoire courte
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022403

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Université: la droite a la mémoire courte

La nostalgie n'est plus ce qu'elle était? Dieu merci, la droite, comme toujours, n'apprend rien. Nous n'avons plus besoin, pour nous rassurer à ce sujet, d'écouter Giscard d'Estaing. Il suffit de lire la «lettre ouverte» de cinq professeurs d'université qui agite actuellement le Landerneau politique et enseignant genevois.

Dix ans après la grande trouille des années 1968/1970, on réclame la liquidation des institutions «participatives», qui seraient devenues effectivement inutiles dans le calme plat actuel.

De quoi s'agit-il? La loi universitaire adoptée en 1973 par le Grand Conseil unanime dotait les départements et les sections des Facultés, ainsi que l'Université, de conseils délibératifs élus, où siègent pour moitié des représentants du corps professoral, pour un quart des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, pour un quart encore des étudiants, et enfin — dans une arithmétique très particulière et savamment calculée — un reste de personnel administratif et technique.

A ces conseils ont été accordées des compétences limitées mais réelles, ce qui fait que seules les nominations des enseignants et l'élaboration des budgets demeurent dans le domaine réservé des professeurs ordinaires et extraordinaires.

Deux autres innovations encore à signaler. L'une, majeure, imitée d'ailleurs depuis lors par plusieurs autres lois universitaires dans notre pays: la limitation en général à cinq ans de la durée des mandats de certaines catégories de collaborateurs de la recherche et de l'enseignement. L'autre, mineure, un système électoral compliqué pour les exécutifs — directions de départements, doyens de facultés, recteurs — soit la désignation de candidats pour le collège des professeurs de l'unité concernée et l'élection pour le conseil délibératif.

SEPT ANS D'EXPÉRIENCE

Sur un certain nombre de points, la loi ne donne pas satisfaction, c'est certain. Son application s'est révélée d'une complexité redoutable. Le processus de décision est alourdi par la lenteur des procédures. Les compétences des différents organes ont tendance à se mêler. La gestion de l'Université exhale un pénible parfum de juridisme. Tout cela ne surprendra pas ceux qui, en 1973, avaient vainement demandé aux autorités qu'on assortît la loi d'une clause de revision, au nom du caractère expérimental de plusieurs de ses dispositions.

La limitation draconnienne de la durée des mandats des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche pose d'ailleurs tant de problèmes sociaux, scientifiques et d'enseignement que des assouplissements ont déjà été introduits dans la pratique. Des accidents de parcours survenus dans les élections de précédents rectorats et d'autres menues difficultés ont en fait amené la commission du Grand Conseil chargée d'examiner la structure du corps enseignant à entamer la revision générale de la loi universitaire.

Tel est le climat dans lequel, il convient de lire la «lettre ouverte» des cinq professeurs, parmi les plus connus sur le plan scientifique ou professionnel des facultés des sciences, de médecine et de droit. Parmi eux, un ancien vice-recteur, les deux membres du conseil de l'Université, qui parlent d'or puisque la récente élection du rectorat pour la période 1980-1983 a été à nouveau émaillée de difficultés dont on sait qu'elles ne sont pas toutes venues des assistants, des étudiants ni du personnel administratif et technique.

Ce qui frappe, quand on met en balance l'excel-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Armements et emplois

J'ai passé. savez-vous, un triste week-end de Pentecôte! A traduire en français un document de travail suisse-allemand consacré à l'exportation des armes.

Tout d'abord ceci: que depuis le vote sur l'initiative contre lesdites exportations, en 1972, elles ont plus que doublé, passant de 204 millions à 425 millions. Et 84 millions pour les trois premiers mois de 1980.

En ce qui concerne les premiers mois de 1980: j'ai la joie de voir que nous n'avons livré que pour 16 francs (seize!) à l'Afrique du Sud... Nos adversaires ne manqueront pas de dénoncer les manœuvres souterraines du POP en voyant que la Tchécoslovaquie en a touché pour 23 400 francs, et l'Algérie pour 438 000 francs. Peut-être d'ailleurs se joindront-ils à nous pour déplorer les armes livrées à Singapour pour la somme de 1 million 885 765 francs, étant donné que seul le diable sait entre les mains de qui ces armes ont finalement abouti...

C'est d'ailleurs ce qui ressort du document traduit: la parfaite indifférence des marchands d'armes à toute considération «morale» - tous leurs efforts visant à tourner les quelques obstacles, bien modestes et considérablement diminués *depuis 1973*, que les dispositions fédérales en la matière pourraient dresser sur leur chemin.

... La parfaite indifférence, également, à l'égard des intérêts de la Confédération suisse et des travailleurs suisses: un grand nombre d'entreprises